



Mariage reconnaissance à l'étranger

Par **LEBE**, le **04/10/2010 à 16:19**

Bonjour,
Je suis mariée à un étranger et je souhaite faire mentionner le mariage sur son acte de naissance dans son pays d'origine. Que dois-je faire ? On me demande un acte de reconnaissance de mariage; Qu'est ce que c'est.
Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **04/10/2010 à 16:24**

C'est à lui de faire les démarches.
Il doit fournir copie intégrale de son acte de mariage, à demander à la mairie qui a officié le mariage.
"acte de reconnaissance de mariage" ; voyez avec la législation de ce pays (peut-être qu'il fallait faire une démarche avant de se marier, comme en France)